



DOCUMENT A COMPLETER (page 1 et 2)

PAR LE DEMANDEUR

POSE DE BENNE/ECHAFAUDAGE/EMMENAGEMENT/DEMENAGEMENT

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

Ville :

Tél :

Adresse email :

Lieu précis des travaux :

Type de travaux :

Date précise des travaux * :

*** Le montant de la redevance sera conforme aux dates notées par vos soins sur ce formulaire**

Durée des travaux :

Numéro de déclaration préalable :

Vu la délibération n°21/029 en date du 8 avril 2021, l'emprise du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance fixée selon le recueil unique tarifaire* (voir tarifs et document à compléter page 2)

Suite page 2 →→→→



TARIFS*selon délibération n°21/029 en date du 8 avril 2021
A compléter obligatoirement par vos soins pour rédaction de l'arrêté

Bennes - remorques -camions (par unité et par jour) 20,00 euros

Nbre de benne (s) ou remorque (s) ou camion (s).....x.....jour(s) x 20,00 euros/jour =....

Echafaudage de pied, roulant ou sur tréteaux : par m2 et par jour

surface < à 10 m2 : 1,50 euros

surface > à 10 m2 : 2,00 euros

1,50 euros xm2 x nombre de jour(s) =

2,00 euros x m2 x nombre de jour (s) =

Dépôt divers

Matériel ou équipements sur le domaine public tels que :
baraque de chantier, matériaux, conteneurs, bétonnières, compresseurs, monte-charge,
etc...12,00 euros/par m2/semaine

12,00 euros x m2 x..... nombre semaine (s) =

Signature :

le

Le montant de la redevance sera conforme aux dates notées par vos soins sur ce formulaire
Document à compléter et à retourner au Centre Technique Municipal – 161 bis rue de Lille
ou envoi par mail : technique@ville-bailleul.fr
au plus tard 10 jours avant le début des travaux

Mise à jour du document – août 2023